Newsletter n°15

Chers Collègues,

Voici la nouvelle newsletter d'Orthorisq. Nous vous souhaitons une bonne lecture.

1) Le SIAM2

Les choses s'améliorent lentement, les dysfonctionnements inadmissibles liés à la migration sont à présent derrière nous, et il nous appartient d'apprivoiser le SIAM 2.

A présent, toutes les reconnexions ont été effectuées, notre effectif actuel est de 1906 adhérents .

La gestion des pièces jointes fonctionne si l'on respecte la procédure, un tutoriel est disponible sur le site Orthorisq, espace adhérent (www.orthorisq.fr).

Il persiste encore quelques difficultés occasionnelles, en particulier pour les utilisateurs de Macintosh que nous traitons au cas par cas.

Nous sommes conscients que quelques dossiers problématiques restent en maintenance depuis longtemps (trop à notre avis), mais nous avons l'assurance que les collègues concernés ne seront pas pénalisés.

Quelques rappels toutefois :

Le bilan peut être ouvert 90 jours avant l'échéance, mais il est possible de travailler sur le programme tout au long de l'année.

Le délai de traitement d'un EIAS étant de de 2 mois, il est recommandé de

de les déclarer suffisamment en avance.

En cas de manque d'inspiration, voici la liste non exhaustive des différentes situations à risque que vous pourriez rencontrer dans votre pratique quotidienne. Celle-ci est suffisamment large et devrait vous éviter la réflexion que nous entendons trop souvent : « je n'ai pas eu d'évènement indésirable cette année ».

Liste des Situations à Risques actives :

03/07/2015 16:20:11	SAR_2015_000841	Incidents survenant dans le cadre de la chirurgie du rachis	Chir. orthopédique et trauma
25/08/2014 11:47:34	SAR_2014_000826	Incident dans le cadre de la prise en charge d'une infection postopératoire	Chir. orthopédique et trauma
10/07/2015 16:05:49	SAR_2014_000825	Défaillance lors de la prescription personnelle des patients hospitalisés	Chir. orthopédique et trauma
30/10/2013 16:05:18	SAR_2013_000801	Incidents survenant dans le cadre de la chirurgie arthroscopique	Chir. orthopédique et trauma
30/10/2013 15:49:06	SAR_2013_000800	Incidents survenant dans le circuit d'un patient en ambulatoire	Chir. orthopédique et trauma
05/01/2012 15:43:08	SAR_2012_000778	Indisponibilité de tout ou partie du dossier patient au bloc opératoire	Chir. orthopédique et trauma
03/07/2015 16:55:29	SAR_2012_000777	Incidents survenant dans le circuit des prélèvements opératoires (bactériologie, histologie,...) : prescription, rendu, analyse et récupération	Chir. orthopédique et trauma
05/01/2012 15:43:53	SAR_2012_000776	Dysfonctionnements liés à une modification inopinée du programme opératoire	Chir. orthopédique et trauma
05/01/2012	SAR_2012_000775	Incidents survenus durant le circuit du patient avant le	Chir. orthopédique

15:44:17		bloc opératoire	et trauma
10/07/2015 16:01:06	SAR_2010_000738	Défaillance dans la prise en charge d'un patient sous anticoagulant ou antiagrégant plaquettaire	Chir. orthopédique et trauma
30/06/2015 10:28:46	SAR_2009_000730	Préparation inadaptée du site opératoire	Chir. orthopédique et trauma
23/01/2012 16:11:31	SAR_2007_000231	Intervention modifiée faute de matériel	Chir. orthopédique et trauma
03/07/2015 16:34:47	SAR_2007_000221	Erreur de site opératoire	Chir. orthopédique et trauma
23/01/2012 16:08:02	SAR_2007_000211	Antibioprophylaxie inadaptée	Chir. orthopédique et trauma
18/03/2015	SAR 2015	Défaillance dans la prise en charge informatisée des patients (dossiers et hospitalisation)	Chir. orthopédique et trauma
20/05/2016	SAR 2016-2018	Incidents liés à une anesthésie locorégionale	Chir. orthopédique et trauma
20/05/2016	SAR 2016-2018	Incidents liés au retard de prise en charge d'une urgence en hospitalisation	Chir. orthopédique et trauma
20/05/2016	SAR 2016-2018	Incidents liés à un NO GO ou à une interruption de procédure	Chir. orthopédique et trauma

20/05/206 SAR 2016-2018 incidents liés à l'organisation de la sortie du patient

Attention, un EIAS ou un bilan avec le statut « en cours » est un brouillon qui ne peut pas être traité par l'OA. Il ne faut pas oublier d'aller au bout de la démarche (jusqu'à l'onglet 9 pour un EIAS, onglet 6 pour un bilan annuel, et onglet 7 pour un bilan d'accréditation), et appuyer sur le bouton

« soumettre le bilan ou l'EIAS ».

Enfin, les OA n'adressent plus de courriers recommandés en cas de retard ou de non déclenchement du bilan. C'est votre expert bilan qui se chargera des relances et rappels. Il faut pour cela que votre adresse mail renseignée dans votre profil soit exacte, et que les courriels d'orthorisq ne soient pas identifiés comme spam.

Attention, avec le Siam 2, un adhèrent dont l'échéance du bilan d'accréditation est dépassée de 60 jours sera automatiquement exclu du système.

2) Le programme

La plupart d'entre vous travaillent actuellement sur le programme A qui est une duplication du programme 2016. Attention, la tolérance est terminée et celui doit être complet comportant tous les actions avec leurs fichiers joints. Des tutoriels sont disponibles sur le site Orthorisq, espace adhérent, en cas de difficultés.

Par contre, comme ils s'agit d'un programme dupliqué, les intitulés restent sur 2016 et ne peuvent être modifiés. Cela ne doit pas vous dérouter.

Un changement toutefois ; vous devez obligatoirement joindre votre attestation de présence ou de participation à la formation orthorisq qui vous a été fournie par orthorisq ou notre prestataire de webformation.

Le prochain programme s'intitulera le programme B : en voici le contenu.

2) Recommandations

Recommandations	Référence
Recommandation pour la pratique de l'Antibioprophylaxie en chirurgie (SFAR) en vigueur	

Mise en place de la check-list « sécurité du patient au bloc opératoire »	
Procédure de récupération en cas de présence d'humidité à l'intérieur d'emballages de stérilisation	
Utilisation d'un kit universel d'ablation de matériel	
Organisation de la coopération entre chirurgiens et anesthésistes	

3) Activités

· Obligatoires :

· Déclaration d'un EIAS

· Participation à une revue de morbi-mortalité (RMM) ou une réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) selon les modalités décrites par la HAS (certificat de participation). En l'absence de participation à une RMM ou une RCP, l'adhérent doit effectuer une RMM virtuelle proposée par Orthorisq ou assister à la session Orthorisq du E-congrès de la Sofcot

· Participer à la journée annuelle présentielle de formation organisée par Orthorisq (1 présence au minimum tous les trois ans), ou bien participer à la Webformation. Joindre certificat de présence délivré après 3 heures. Scan obligatoire en entrée et sortie, merci d'être vigilants, il n'y aura pas de tolérance cette année.

· Participer aux enquêtes organisées par Orthorisq (2 minimum)

· Participer à une action cognitive proposée par la SOFCOT (2 Conférences d'enseignement, 1 Symposium, 2 E-Learning, E-Congrès).

· Optionnelles (2/6)

· Réaliser une action de prévention des complications liées au tabac

· Réaliser une déclaration d'incident survenu avec un implant articulaire de la main ou du poignet et/ou participation à une enquête de pratique sur les implants articulaires de la main et du poignet

· Réaliser une déclaration de matériovigilance (récépissé de déclaration exigé)

· Participer à une formation complémentaire dans le cadre d'un congrès à une session de gestion des risques -Congrès (SOO, SFA, AFGRISS….), ou E-Learning de l'ODPC COT sur la sinistralité (Henry Coudane, Philippe Boisrenoult) ou participation au module gestion des risques du E-Congrès d'avril 2016 et/ou 2017 du CNP-SOFCOT, ou participation à un module de gestion des risques organisée par un groupement d'assurance. La participation à la journée de formation obligatoire d'Orthorisq ne valide pas cette action

· Participer à un registre national ou personnel de prothèses

· Réaliser une EPP portant sur l'analyse des comptes rendus opératoires.

Attention, avec le Siam 2 la période d'activité de votre programme se déroule entre vos dates d'engagement et non plus en années calendaires. La conséquence est que plusieurs programmes différents se juxtaposent. Ainsi, 2 adhérents peuvent avoir 2 programmes différents en fonction de leur date d'engagement.

Pour faire simple, votre programme actif est celui qui s'affiche sur votre écran en ouvrant votre dossier dans le Siam 2.

Une autre nouveauté, il vous appartient avant d'envoyer votre bilan de

choisir dans le programme de l'année suivant vos actions optionnelles. Cela se trouve au niveau de l'onglet Programme Applicable.

3) Inscription à la journée de formation

Nous vous rappelons que la participation à la formation Orthorisq est obligatoire chaque année, soit en présentiel (1 année sur 3 au minimum), soit en Webformation.

Attention, l'inscription préalable est indispensable, seuls les adhérents à jour de leur cotisation pourront s'inscrire.

Pour procéder à celles-ci, il suffit de se connecter sur le site de la SOFCOT, soit directement soit par l'intermédiaire du site Orthorisq.

En cliquant sur le bouton « espace membre », vous accédez directement à votre profil, et il suffit de suivre le déroulement habituel de paiement et d'inscription.

Les non membres de la Sofcot suivent la même procédure avec les identifiants fournis par Orthorisq via le logiciel de la SOFCOT, ou en suivant la procédure « mot de passe oublié ».

Apres règlement de la cotisation, un lien vous permet de vous inscrire au congrès de la SOFCOT, et/ou à la session Orthorisq, avec ou sans option DPC (cf. infra).

4) Le DPC

Conformément à la législation, accréditation vaut DPC et le fait d'être accrédité implique que le praticien a rempli ses obligations de DPC sans aucune autre formalité à effectuer. Toutefois, cela n'implique pas de participation financière de la part de l'agence nationale du DPC.

Il est toutefois possible d'obtenir une prise ne charge financière pour

votre participation à la session Orthorisq (présentielle ou non).

Il faut pour cela :

1. - S'inscrire physiquement à la session (cf. paragraphe 3)

2. - Choisir lors de l'inscription action DPC demi-journée Orthorisq

3. - S'inscrire sur mon DPC (www.mondpc.com), choisir le programme Orthorisq n° 22141700005, et remplir les QCM pré-session.

Ces 3 étapes sont indispensables et il n'y a pas d'interactions entre elles. Choisir Orthorisq dans mon DPC sans s'inscrire physiquement n'aura pas d'effet et inversement

Rappelez-vous par ailleurs qu'il existe d'autres actions de DPC qui n'entrent pas dans la gestion des risques mais sur lesquelles vous pouvez également vous inscrire.

Attention, les fond sont plafonnés et limités avec la règle du premier arrivé premier servi !

Toute l'équipe d'Orthorisq reste mobilisée pour vous accompagner dans votre démarche, vous pouvez obtenir les coordonnées de votre Expert bilan en contactant notre secrétariat par courriel à orthorisq@orthorisq.fr.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Confraternellement,

Les Gestionnaires

Philippe Tracol et Éric Benfrech